

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 12 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le douze septembre à dix heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mmes Françoise Guineau, Christine Gerard - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine, Didier Lancel

Absent M. Fabien Postel

Assistait également Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **Situation budgétaire** : Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.
- **Plainte Reinaldo Lorenzo**: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à retirer la plainte déposée par la Commune en 2011 contre Monsieur Reinaldo Lorenzo pour non-respect de sa déclaration de travaux sur la base d'un compromis écrit et établi avec Monsieur Lorenzo portant sur une indemnisation au profit de la municipalité de 2000 € et l'engagement de Monsieur Lorenzo de déposer une nouvelle déclaration avant tout redémarrage de ses travaux. Dans cette perspective, le Conseil Municipal insiste sur la nécessaire remise aux normes côté rempart de sa toiture. Par ailleurs le Conseil Municipal rappelle que la convention de récupération des eaux usées est établie de façon *intuitu personae* avec Monsieur Lorenzo.
- **Parking CCPV** : Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les dernières informations de la CCPV concernant l'aménagement du parking et souligne l'engagement de ces derniers sur ce projet. A la demande de la CCPV, Monsieur le Maire, après accord unanime du Conseil Municipal, va soumettre le dossier à Monsieur Guenoun, Architecte des Bâtiments de France, avant que la déclaration ne soit officiellement envoyée par la CCPV.
- **Régime forestier**: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente de bois par appel d'offres aura lieu le 24 septembre à Compiègne et que le prix de retrait proposé est de 22 000€ (somme qui sera imputée au budget 2016). Si quelqu'un propose une vente en dessous de cette somme, un accord sera d'abord demandé auprès de la mairie. Monsieur le Maire rappelle que l'aire de retournement réalisée dans le Bois de la Ville lors de la précédente mandature permet d'obtenir un meilleur prix de vente de cette vente sur pied du fait de son accessibilité.  
De plus, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le devis d'honoraire de l'ONF pour un montant de 228,48€ HT soit 274,18 TTC et le devis de l'entreprise Julien MARTIN basée à Omécourt pour un montant de 1 523,20€ HT soit 1 675,52€ TTC pour le broyage (sommés prévues au budget 2015).
- **Travaux Maison Robine** : Certains devis sont en baisse en raison des travaux de démolition effectués par Jacky Debure. Par ailleurs, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le nouveau devis de l'entreprise la Plomboise, en légère augmentation suite à la réalisation d'un cabinet de toilettes complémentaire, destiné à l'équipe de l'Office de Tourisme, soit 4 415,00€.
- **Plates-formes surélevées** : Monsieur le Maire rappelle que l'idée de départ est de faire ralentir la circulation sur la rue du Logis du Roy. Les options envisagées étaient d'installer deux plateaux surélevés avant les entrées du village mais aussi rétrécir les entrées aux deux portes de Gerberoy ainsi que la réalisation d'une zone de rencontre. Après plusieurs débats en Conseil Municipal, il propose de

commencer par installer les seules deux plates-formes surélevées avant les entrées du village avec une signalétique dédiée et de prévoir une discussion fin 2016 pour en faire le bilan.

Après étude des devis, le Conseil Municipal, accepte à la majorité (cinq pour et une abstention), le devis fourni par l'entreprise OISE TP, située à Beauvais, qui s'élève à 13 540,00€ HT, soit 16 248,00€ TTC et autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR.

- **Travaux à la Collégiale :** Madame Rophé présente au Conseil Municipal la liste des travaux à prévoir à la Collégiale. Pour le moment, les travaux de restauration des panneaux de bois sous la chaire et face au confessionnal sont urgents.

Monsieur le Maire propose que la mairie prenne à sa charge ces travaux et l'Association de la Collégiale fera un don pour aider la municipalité. Après étude des devis, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise Bachimont basée à Songeons, pour un montant de 822,96€ HT soit 987,55 € TTC.

Concernant les gros travaux, Monsieur le Maire et Madame Rophé proposent de les étaler sur plusieurs années et de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental... et donc de prévoir au budget 2016 un point investissement pour les travaux de la collégiale. Le Conseil Municipal accepte ce principe à l'unanimité.

- **Questions diverses:**

- ADAP : A la demande de l'Etat, un rapport doit leur être envoyé concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des bâtiments communaux (pour savoir si nous sommes au normes ou pas)
- Journée du Patrimoine : A midi, il y aura une exposition de 15 vieux tracteurs sur la place du village par l'Association des anciens tracteurs, et le soir, un concert gratuit organisé par le Conseil Départemental a lieu dans la collégiale à 20h30.
- Comité voirie et chemin : Sur proposition de Monsieur Pillon, le comité se réunira le 17 octobre à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h00.